

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
23/09/2019

Dossier complet le :
23/09/2019

N° d'enregistrement :
2019_3973

1. Intitulé du projet

Creusements de plans d'eau dans le cadre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye 2019-2028

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat mixte Eden 62

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame Emmanuelle Leveugle, Présidente du Syndicat mixte Eden 62

RCS / SIRET

2 | 5 | 6 | 2 | 0 | 3 | 3 | 6 | 5 | 0 | 0 | 0 | 3 | 4

Forme juridique

Établissement public

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
21 b	Plans d'eau permanents dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha pour lesquels le nouveau volume d'eau à retenir ou à stocker est inférieur à 1 million de m ³ .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à creuser 3 plans d'eau et à rétrécir un îlot pour favoriser l'accueil et l'alimentation des oiseaux. Le rétrécissement de l'îlot permettra de limiter les risques de prédation terrestre sur les colonies d'oiseaux nicheurs. Deux plans d'eau (de 3,1 ha et 1 ha) seront creusés à l'ouest du site. Un plan d'eau supérieur à 1000 m² sera creusé au centre du site à proximité de l'îlot à rétrécir (ce dernier impliquant l'agrandissement d'un plan d'eau sur une surface d'environ 2000 m²). Les terres extraites seront mises en dépôt sur les digues actuelles (sur une longueur de 1360 ml et une surface de 4080 m²) afin de les restaurer. La digue parallèle au grand plan d'eau doit être allongée d'environ 100 ml (soit 300 m²) pour garantir la quiétude des oiseaux vis-à-vis du public. Si besoin, les terres restantes pourront être transférées sur le site de la carrière de sable se trouvant à proximité directe de la réserve. Cette dernière doit être remise en état après sa fin d'exploitation et les terres permettraient de créer des îlots favorables à la nidification et au repos des oiseaux de passage.

Les plans d'eau ne seront pas profonds (de 20 à 70 cm à l'ouest, et 20-30 cm à l'est, excepté pour le rétrécissement de l'îlot qui ira jusqu'à 1 m de profondeur environ) et seront modelés pour accueillir différents habitats et espèces affiliés aux zones humides. Ils présenteront des berges en pentes douces.

Cette opération de creusement de plans d'eau a été inscrite dans le plan de gestion 2019-2028 et validée par le CSRPN et le comité de gestion de la réserve.

4.2 Objectifs du projet

L'alimentation en eau de cette réserve est en lien direct avec la hauteur de la nappe. Le site est situé en secteur watringue (en tête de réseau) et en périphérie du lotissement des Ecardines (où les niveaux d'eau sont maîtrisés). L'impact des déficits pluviométriques de ces dernières années, dans un contexte de régulation de hauteur de la nappe, prolongent durablement les périodes d'assèchement. Plusieurs habitats et espèces, notamment celles inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (Aigrette garzette, Grande aigrette, Spatule blanche, Avocette élégante, Mouette mélanocéphale, Bernache nonette, etc...) sont fortement fragilisés.

En effet, le Platier d'Oye est une Zone de Protection Spéciale qui accueille de nombreuses espèces d'oiseaux. Les plans d'eau permettent d'accueillir des Anatidés et des Échassiers qui viennent se nourrir ou se reposer. Les berges de ces plans d'eau sont, quant à elles, favorables aux Limicoles et Rallidés. Le plan d'eau de 3,1 ha a ainsi été pensé et dessiné de façon à augmenter les durées d'inondation tout en offrant un grand linéaire de berges propices à l'avifaune.

L'augmentation de la surface en eau par le creusement d'environ 4,4 ha de plans d'eau permettrait ainsi de restaurer et d'améliorer les potentialités d'accueil du site, notamment pour l'avifaune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour août et septembre 2021 (lorsque que les sols seront complètement secs pour limiter la dégradation du milieu). Les activités seront diurnes et régulières (chantier de 8h à 17h, pas le week-end) pendant environ 40 jours ouvrés. Le chantier sera interrompu en cas d'intempéries pour ne pas risquer de dégrader les sols.

Une voie carrossable permettra aux engins d'accéder facilement à la réserve. Ces derniers seront stockés sur un parking goudronné à l'extérieur du site aux abords du lotissement des Ecardines.

Il restera environ 11 680 m² (soit 2,8 kilomètres linéaires) de zone naturelle à parcourir (dont 980 m, soit 4000 m² environ qui sont déjà entretenus pour accéder aux clôtures sur le Polder Ouest) par les engins pour accéder aux zones à creuser et aux digues.

Le matériel utilisé (pelle à chenille, dumper, bull pousseur, tracto-benne) sera sélectionné pour avoir le moins d'impact possible sur les sols (basse pression, chenilles...). Les voies d'accès aux zones à creuser et aux digues seront balisées par le gestionnaire Eden 62 afin que les engins empruntent toujours le même chemin pour limiter le tassement temporaire des sols sur une surface trop conséquente.

Une fois les travaux terminés, les éventuelles traces des engins de travaux seront effacées. Un décompactage superficiel du tracé emprunté par les engins sera effectué si nécessaire. La résilience du milieu étant très forte il ne devrait pas y avoir beaucoup d'impact sur ce dernier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il n'y aura pas d'exploitation des plans d'eau. Une fois ces derniers creusés, modelés en pentes douces et à différentes profondeurs, la végétalisation des berges et des plans d'eau se fera par recolonisation naturelle. La faune viendra ensuite s'implanter petit à petit.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le dossier sera soumis à une autorisation environnementale car les rubriques de la nomenclature loi sur l'eau concernées par ce projet sont les suivantes :

• 3.2.3.0 Plans d'eau, permanents ou non :

1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha : projet soumis à Autorisation (environ 4,4 ha de plans d'eau creusés)

• 3.3.1.0 : Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :

2° Supérieur à 0,1 ha mais inférieur à 1 ha : projet soumis à Déclaration (environ 4380 m² de digues)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale des plans d'eau à creuser	4.4 ha
Surface totale des digues à restaurer et créer	4380 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye
62215 Oye-Plage

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I n°310007286
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oye-Plage
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Platier d'Oye est une zone humide (polder).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL de Oye-Plage à Gravelines (prescrit en 2015)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site FR3110039
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un peu moins de 9000 m ³ de terres extraites seront utilisées pour restaurer les digues servant à la quiétude des plans d'eau. Et environ 22 000 m ³ seront utilisés pour la restauration de la carrière située à proximité de la réserve.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7680 m ² de zone naturelle seront parcourues par les engins pour accéder aux zones à creuser et aux digues. Cette surface sera impactée temporairement par les travaux. La forte résilience du milieu et le décompactage superficiel du sol permettront de réduire l'impact des travaux. De plus, les voies d'accès, qui se trouveront sur des zones de moindre intérêt en termes d'habitats ou de flore (digue et zones entretenues pour la réfection des clôtures), seront balisées pour le passage des engins. Le chantier sera suivi visuellement de manière quotidienne par le maître d'ouvrage. Le creusement des plans d'eau sera très positif, notamment pour les oiseaux de la Directive.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réserve représente 391 ha. L'habitat 2190-4 est impacté sur une surface d'environ 0,7 ha. La surface totale de l'habitat 2190-4 est d'environ 36 ha sur l'ensemble de la réserve. Il n'y aura donc que 2 % de sa surface qui sera impactée sur le site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui uniquement durant la période des travaux (soit environ 40 jours ouvrés et uniquement en journée).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Oui uniquement durant la période des travaux (soit environ 40 jours ouvrés et uniquement en journée).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Éviter :

- Des plans d'eau se trouvant en très grande majorité sur des habitats d'intérêt non communautaire et poursuivant les objectifs du DOCOB de la ZPS ;
- Des voies d'accès balisées pour le passage des engins et se trouvant au niveau des zones de moindre intérêt en termes d'habitats ou de flore (digues et zones entretenues pour la réfection des clôtures) ;
- Des travaux aux mois d'août-septembre en dehors des périodes de reproduction de la faune, et pour éviter la destruction des habitats humides ;
- Un stockage temporaire, un entretien et une alimentation en carburant des engins pendant la période de travaux hors milieu naturel.

Réduire :

- Des engins adaptés au milieu pour limiter le tassement des sols ;
- Des travaux arrêtés en cas d'intempéries pour préserver les sols.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette opération a été inscrite au plan de gestion 2019-2028 de la RNN, qui a été réfléchi avec des scientifiques et qui a été approuvé par le CSRPN et le comité de gestion de la réserve. A ce titre, les travaux prévus ont été pensés de manière à avoir le moins d'impact possible sur les habitats et les espèces tout en étant en corrélation avec les objectifs du DOCOB de la ZPS et en adéquation avec tous les objectifs du plan de gestion 2019-2028 de la réserve. Ainsi, 0,7 ha seront impactés alors que 4,4 ha favoriseront l'accueil d'espèces affiliées aux zones humides et seront notamment bénéfiques à l'avifaune (espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » telles que l'Aigrette garzette, la Grande aigrette, la Spatule blanche, l'Avocette élégante, la Mouette mélanocéphale, la Bernache nonette, etc...).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Desvres

le, 23 SEP. 2019

Signature

EDEN62
2 RUE CLAUDE
62240 DESVRES


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

